



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 31/2017  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-sept Février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Février 2017.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, GARBIN, JOUET, SEIB-TAUPIN.

**PROCURATIONS**

M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME
Mme MALBEC	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. DELON	à	Mme GARBIN

**ABSENT** : M. MARTIN

**SECRETAIRE** : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SMTc-TISSEO - Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) - avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à visionner la vidéo présentée sur le site de SMTc-TISSEO dans la rubrique « Projets Mobilités » / le Projet mobilités 2020-2025-2030 et à émettre un avis sur le projet.

Les membres du Conseil Municipal ont alimenté le débat autour de plusieurs éléments de réflexion:

- la nécessité incontournable d'un PDU pour le territoire formé par les 115 communes concernées
- si le nouvel axe majeur « desserte des grands pôles d'emplois » a été retenu pour ce PDU entre Colomiers et Labège, il n'en reste pas moins que le Nord Toulousain (25.000 emplois) a été oublié, voire démantelé
- le SCOT oblige le cadencement au 1/4h des TC et le développement des réseaux structurants pour accompagner les zones de densification telle que celle prévue à Aussonne à Lou Pintre pour nous permettre de répondre à la loi SRU-Duflot. Il apparaît que, suivant la carte de répartition, tout le quart Nord-Nord Ouest allant de Fenouillet à Colomiers, ne sera même pas irrigué par un LINEO. On ne verrait apparaître l'étude d'une ligne OPTIMO qu'à l'horizon 2025 : la commune ne pourra donc être au rendez-vous d'une intégration de nouvelles populations avec un TC performant et structurant

- La réalisation de la 3ème ligne de métro a été traitée en amont du PDU alors qu'elle est une des 39 actions de ce PDU. C'est difficilement compréhensible et ceci obère des solutions alternatives car l'élément majeur qu'est ce métro est déjà choisi

- On peut également être dubitatif sur le plan de financement de cette 3ème ligne de métro : des inquiétudes sur des subventions, des participations inconnues par rapport à l'ampleur du projet donc fragilité de ce financement surtout puisqu'il repose sur des recettes maximisées et des dépenses faibles rendant possible une obligation de revoir le projet à la baisse en terme de contenu et si l'on se rapporte au Budget consolidé Tisséo-TM, l'encours de la dette de TM au jour de la mise en service (2024) gèlera de fait de nombreux investissements métropolitains, hors transports, pendant longtemps.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de donner au projet de mobilités 2020-2025-2030 du territoire de Toulouse Métropole **un avis favorable sous réserves que les éléments pointés par le débat soient pris en compte.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 28 février 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

